1 + Créer / Modifier l'article Contexte : Par défaut Tracking OAS Désactivé

Salutations, Hélène Girard



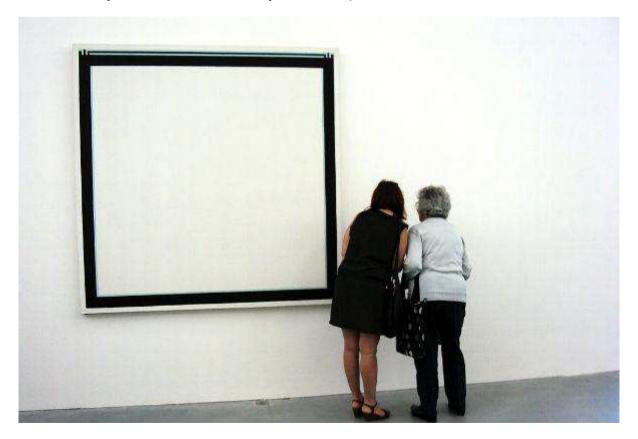
Adresse de l'article https://www.lagazettedescommunes.com/601160/arts-visuels-le-conseil-national-presse-de-se-mettre-au-travail/

POLITIQUES CULTURELLES

Arts visuels : le conseil national pressé de se mettre au travail

Hélène Girard | Actualité Culture | France | Publié le 15/01/2019

Les professionnels des arts visuels ont globalement bien accueilli la création d'un conseil national dédié à leur secteur. L'Association nationale des écoles supérieures d'art (Andea) plaide pour des avancées rapides sur les dossiers prioritaires, dont un certain nombre concerneront de près les élus.





1	♣ Créer	0	Modifier l'article	Contexte : Par défaut	Tracking	OAS Désactiv
---	---------	---	--------------------	-----------------------	----------	--------------

Salutations, Hélène Girard

– le Conseil fiational des professions des arts visuels (CNPAV) -, cree par le décret du 3 décembre 2016. Dans son communiqué du 21 décembre dernier annonçant la création de cette instance, la Rue de Valois en a défini le périmètre : arts plastiques, design, métiers d'art de création et photographie d'auteur.

Les collectivités acteurs des arts visuels

Outre les représentants de l'Etat, les élus locaux, compléteront le tour de table par le biais de leurs associations (AMF, ADF, ARF, France Urbaine et FNCC). La Fédération nationale des collectivités territoriales (FNCC) a d'ores et déjà indiqué qu'elle y siégerait.

Les collectivités figurent effectivement parmi les acteurs de ce secteur artistique, par le biais des lieux de création et de diffusion (ateliers, résidences d'artistes, friches, centres d'art contemporains, artothèques, bibliothèques spécialisées...), qu'elles gèrent en direct ou cofinancent, les écoles nationales supérieures d'arts plastiques qu'abritent quelque 45 villes et agglomérations, et les Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) que cofinancent les régions et l'Etat.

Structuration du secteur

Etonamment, l'Association nationale des écoles supérieures d'art ^[1] (Andéa) ne figure pas parmi le tour de table. « La question a été posée, explique Maud Le Garzic Vieira Contim, coordinatrice de l'Andéa. Mais le ministère de la Culture a souhaité très vite réduire le nombre de membres du CNPAV. »

Une absence paradoxale soulignée par la coordinatrice, qui rappelle le rôle des écoles nationales supérieures d'art : formation des professionnels de demain, employeurs d'artistes et d'auteurs qui constituent les équipes pédagogiques, composées de fonctionnaires et de contractuels ^[2] (1) ^[3], activité de création, de production, de diffusion, de formation supérieure, d'éducation artistique et culturelle, de sensibilisation.

Des regrets qui n'empêchent pas Maud Le Garzic Vieira Contim de se réjouir « vivement de la venue au jour – enfin- du CNPAV » et de plaider pour l'ouverture d'un certain nombre de dossiers prioritaires : la structuration du secteur, la reconnaissance de ses métiers et l'avancée des dossiers sociaux. «Les chantiers sont donc nombreux et tous essentiels les uns que les autres », insiste la coordinatrice de l'Andéa.

Catherine Texier



Salutations, Hélène Girard

Enfin !!!Tout le secteur arts plastiques derrière la création du Conseil National des Professions des Arts Visuels! Merci à nos interlocuteurs @oudart pierre puis @beatricesalmon Un travail immense reste à accomplir ensemble @CIPAC Art @CaapAuteurs @reseaufraap &tous les autres 26 13:40 - 5 déc. 2018

Voir les autres Tweets de Catherine Texier

« Signal essentiel » pour les arts visuels

De son côté, la Fédération nationale des professionnels de l'art contemporain [10] (CIPAC) salue dans cette nouvelle instance le « premier outil de concertation entre les professionnels, le gouvernement et les collectivités territoriales » et y voit « un signal essentiel enfin envoyé au secteur des arts plastiques et visuels. » Pour le CIPAC, le CNPAV doit « rapidement se mettre au travail. »

REFERENCES

• Restez informé de l'actualité des politiques culturelles, inscrivez-vous à la Newsletter Culture de la Gazette

POUR ALLER PLUS LOIN

- Filière artistique : les propositions (parfois radicales) du CSFPT
- Les écoles d'art intensifient leur dialogue avec les collectivités
- Loi CAP et enseignements artistiques : les 8 points à retenir
- « Nous voulons multiplier les expérimentations de politique culturelle »